

La refondation sociale : enjeux politiques et initiatives

Nicolas Marchand*

Tout indique que la refondation des relations sociales va constituer un enjeu important de la campagne présidentielle. Cette volonté exprimée par le MEDEF a trouvé un relais du côté de J. Chirac et de la droite. Mais il y a aussi la montée avec le mouvement social de la contestation du système actuel et d'exigences nouvelles concernant la démocratie sociale.

Toutes les forces politiques travaillent sur ce sujet, dont l'émergence a pour toile de fond objective les mutations de la société, du travail et de la production, du capitalisme. De fait, à l'époque de la révolution informationnelle et du capitalisme mondialisé, les relations sociales ne peuvent rester construites sur le mode établi dans le contexte de la Libération. L'enjeu ne saurait donc être limité à la seule préservation des acquis : face aux réformes régressives préconisées par le patronat au nom du libéralisme, et au delà d'aménagements limités au respect des règles de l'économie capitaliste de marché, c'est une refondation de progrès de la société qu'il s'agit de construire.

Le grand patronat a fait de la refondation sociale le thème central de son action depuis plus d'un an. Son initiative prolongeait la réaction brutale du patronat au vote de la loi sur la RTT, la démission de Gandois de la présidence du CNPF (« Le patronat a besoin d'un tueur ! »), la restructuration du patronat au sein du MEDEF. La « refondation sociale » est le manifeste stratégique de la nouvelle organisation patronale. Ses objectifs sont clairs :

- développer l'esprit capitaliste d'entreprise dans toute la société, et



« C'est avec les citoyens, les syndicats... que doivent être définis les contours d'une véritable démocratie sociale... ».

lever les obstacles à la « compétitivité » des entreprises dans le cadre de la mondialisation ;

- construire un nouveau dialogue social en abandonnant le niveau interprofessionnel au profit de la décentralisation sur l'entreprise ;

- obtenir une réforme de l'Etat visant à le désengager du secteur concurrentiel, à une gestion des services administratifs par les coûts et à une soumission institutionnalisée de l'appareil d'Etat à la stratégie financière des entreprises ;

- transférer les risques du capital vers le travail et obtenir un nouveau partage entre protection sociale et assurantiel, en développant le contrat individuel au détriment des garanties collectives ;

- conquérir pour le MEDEF une nouvelle légitimité d'intervention sur tous les sujets économiques et sociaux.

Bref c'est un véritable projet politique : une contre-réforme institutionnelle que le MEDEF préconise en la présentant sous les traits d'une révolution, avec l'objectif en fait d'assurer l'hégémonie politique du patronat, de

ses règles de rentabilité financière dans le champ social et économique, afin d'obtenir la baisse du taux de salaire.

Les syndicats ont décidé de participer, sur la base de leurs propres objectifs, aux négociations proposées par le patronat, affirmant en commun le 26 janvier 2000 leur refus du chantage patronal et leur volonté d'obtenir de véritables négociations sur un certain nombre de sujets.

Le chantier de la refondation sociale concerne une série de dossiers précis dont la liste a été établie par les cinq confédérations syndicales et les trois organisations patronales : assurance-chômage ; régimes de retraite ; voies et moyens de la négociation collective ; santé au travail ; formation professionnelle ; égalité professionnelle ; place et rôle de l'encadrement ; protection sociale.

Le MEDEF a été contraint de manœuvrer en recul

Des négociations ont été ouvertes sur plusieurs de ces dossiers (à ce jour, deux dossiers importants mis à l'ordre du jour sur proposition des

* Membre du collège exécutif du PCF.

syndicats restent en panne : égalité professionnelle et place et rôle de l'encadrement). Sur trois d'entre eux, des accords ont été signés avec une partie minoritaire des organisations syndicales : il s'agit des régimes de retraite complémentaire, de la santé au travail et de l'assurance-chômage. Dans les trois cas, le MEDEF a été contraint de manœuvrer en recul face à un front syndical au départ uni ; sans parvenir à isoler la CGT, il a pu rompre le front syndical et obtenir la signature d'une partie minoritaire des syndicats sur des accords régressifs, bien qu'en retrait de ses objectifs initiaux, avant de faire pression sur le gouvernement et le Parlement pour en obtenir la validation par la loi.

La même méthode est à l'œuvre actuellement concernant la Sécurité sociale et la négociation collective. En menaçant de se retirer des organismes de gestion de la Sécurité sociale, le MEDEF cherche à faire pression sur le gouvernement à propos de quelques dossiers (RTT, budget de la Sécurité sociale...) tout en radicalisant le débat pour préparer le terrain à la droite. Quant à la négociation collective, il s'agirait, en accélérant la négociation, de devancer une réforme de la démocratie sociale en obtenant un accord avec quelques organisations syndicales. Cependant sur ce point, il existe une convergence de vues notamment entre la CGT et la CFDT.

Ainsi, si le MEDEF a marqué des points, il est cependant confronté à de réelles difficultés. Il n'est pas écrit qu'il parvienne à chaque fois à rompre le front syndical ; ni que les règles antidémocratiques qui le lui ont permis ne puissent être modifiées. La CFDT se déclare favorable à une telle modification. C'est pourquoi le MEDEF exerce une forte pression et compte sur l'élection présidentielle pour faire avancer la situation en faveur de ses objectifs. Il peut compter sur la droite et sur Chirac pour relayer ses objectifs ultra-libéraux.

En ce qui concerne le Parti Socialiste, il dénonce les projets du MEDEF, et sa direction vient d'examiner un document de travail sur ce sujet. Cependant on a vu, sur les dossiers concrets, sa sensibilité aux pressions libérales.

Le PCF est intervenu activement à différentes phases de la bataille : défi lancé par Robert Hue à Seillères, intervention dans la bataille de l'UNEDIC,

Le cas de l'assurance chômage

Le cas de l'Assurance Chômage est tout à fait significatif des objectifs et de la stratégie du MEDEF. Avec la nouvelle convention d'Assurance Chômage toutes les caractéristiques de la « refondation sociale » voulue par le MEDEF sont présentes. Il s'agit d'importants reculs sociaux :

- obligation individuelle de signature d'un contrat de PARE conditionnant le droit à l'indemnisation, subordonné à la décision de l'UNEDIC (et non garantie collective). E. Guigou affirme bien que la signature n'est pas obligatoire, mais c'est en contradiction avec l'arrêté d'agrément de la Convention. La CFDT assure qu'elle n'aurait pas signé si le PARE n'avait pas été obligatoire ;
- les conditions du PARE, concernant notamment la qualité des emplois pouvant être proposés, et ne pouvant être refusés, sont en retrait par rapport à la loi prévalant jusqu'ici. Est introduit, à côté du critère du « respect des qualifications », celui beaucoup plus vague des « capacités professionnelles », ouvrant sur l'obligation d'accepter des emplois sous-qualifiés et sous-rémunérés. Selon la CGC, il ne s'agit que de la transcription dans la loi de pratiques déjà en cours ; mais cela revient bien à légaliser des pratiques imposées dans le cadre d'un rapport de force défavorable aux salarié-e-s, du fait du chômage et de la précarité. C'est la philosophie politique de la « refondation sociale » telle que la conçoit le MEDEF ;
- les excédents de l'UNEDIC ne sont pas affectés à l'amélioration de l'indemnisation des chômeurs et au financement des aides au retour à l'emploi, mais à la baisse des cotisations patronales et au reversement à l'Etat. De nouvelles aides aux employeurs sont ajoutées.

Il s'agit de baisser le coût salarial, de dégager les entreprises du financement mutualisé des régimes universels, au profit d'une étatisation pour l'indemnisation des plus démunis-e-s, la masse des salarié-e-s étant incité-e-s à se tourner vers l'assurantiel privé, comme pour la maladie, la retraite...

Mais malgré la validation législative, tout est loin d'être clos. La bataille va maintenant concerner sa mise en œuvre. Ainsi la CGT, a décidé comme FO de participer, malgré son opposition à la convention et pour poursuivre le combat contre le PARE obligatoire, à la gestion de l'UNEDIC. Au delà, cette bataille concerne la perspective d'une nouvelle loi de refondation de progrès social de l'UNEDIC.

initiative de « l'appel des 50 », contribution à l'action sur l'avenir des retraites, vote des députés communistes contre le PARE. Des convergences se sont affirmées avec les Verts et le MDC, avec des militant-e-s et des élu-e-s du PS, avec des forces du mouvement syndical et social.

Le débat va s'aguiser. Son évolution et son issue vont pour l'essentiel dépendre de la mobilisation sociale et des choix politiques des citoyen-ne-s. Le PCF entend jouer tout son rôle pour rassembler sur une véritable alternative de progrès au projet du MEDEF.

C'est justifié par le caractère politique des enjeux de la refondation sociale.

Elle ne concerne pas seulement des dossiers sociaux précis, impliquant d'ailleurs eux aussi des actes politiques. Elle concerne plus profondément la démocratie politique et sociale. Le projet du MEDEF, c'est un système permettant de subordonner l'action de l'Etat en matière sociale aux exigences patronales : avec la primauté du contrat sur la loi, la primauté du contrat d'entreprise sur le contrat de branche ce sont les bases

d'une vaste régression sociale qui seraient posées.

Il s'agit bien d'enjeux politiques : démocratie et conception de son développement, remise en cause ou pas des principes constitutifs de la République. Rôle et pouvoir de la politique.

Les organisations syndicales, si elles ne sont pas unanimes sur l'analyse, et sur la stratégie sont par contre unanimes sur ce point : la question de la refondation sociale a une dimension politique forte, elle concerne le rôle même du politique et elle appelle intervention et positionnement des partis politiques.

C'est aussi l'avenir du syndicalisme qui est en jeu, sa conception, sa place dans la société démocratique. La stratégie du MEDEF vise une recomposition profonde, fondée sur la dissociation d'un pôle réformiste et d'un pôle protestataire marginalisé. Les syndicats développent des stratégies visant, sur la base de leurs conceptions propres, à renforcer leur efficacité et leur influence, face à la crise du syndicalisme.

Cette question aussi a une dimension politique.

Le PS s'y intéresse de près, sans cacher les objectifs stratégiques qui l'animent, en liaison avec sa conception d'une politique de régulation d'un capitalisme indépassable.

Le PCF, dont le projet s'inscrit dans une visée de dépassement du capitalisme, développe sa propre réflexion sur la démocratie sociale, le syndicalisme et les rapports mouvement social/politique.

Comment ignorer l'enjeu du renouveau d'un syndicalisme inscrivant l'action revendicative dans une perspective de transformation sociale ? Et celui d'une réelle indépendance à l'égard du patronat, de l'Etat et de tous les partis et formations politiques ? Comment ignorer que l'unité syndicale est un facteur décisif d'unité d'action des salarié-e-s et d'efficacité ? Comment concevoir dans ce cadre la construction des prolongements politiques indispensables au mouvement social ?

Cela me ramène aux enjeux immédiats.

La démocratie sociale est une question qui monte

L'initiative du MEDEF a aiguisé le débat. Le débat sur les plans sociaux aussi, avec le rôle des propositions communistes concernant les licenciements et les droits des salarié-e-s. Au point qu'a été annoncée par Elisabeth Guigou pendant le débat sur la loi de modernisation sociale, la préparation d'un projet de loi sur la démocratie sociale. Les communistes apprécient positivement cette initiative à laquelle leur action a contribué ; ils entendent maintenant contribuer activement à ce qu'elle débouche sur des avancées significatives. Ce projet de loi doit faire l'objet d'une construction citoyenne, avec les salarié-e-s, avec

les syndicats, avec les partis de la gauche plurielle. C'est avec eux que doivent être définis les contours d'une véritable démocratie sociale et précisés les rapports entre démocratie sociale et démocratie politique.

Le PCF entend intervenir activement dans ce débat en précisant ses propositions avec les salariés et dans le dialogue avec le mouvement syndical. La démocratie sociale est un volet du projet institutionnel qu'il met en débat, dans le cadre de la préparation de son 31ème Congrès. Des propositions qu'il va falloir encore préciser, qui pourront nourrir des propositions législatives ; des propositions qui dessinent une perspective novatrice pour la démocratie sociale, comme dimension essentielle de la démocratisation de la société.

Il s'agit du rôle de l'Etat et de la loi, donc des élu-e-s, dans la définition du droit social ; du rôle et du pouvoir des acteurs sociaux, et de ceux des salarié-e-s ; du dépassement nécessaire d'un paritarisme fondé sur une domination patronale quasiment institutionnelle. Il s'agit d'étendre les droits syndicaux et de négociation à tous les salariés, quelle que soit la dimension de leur entreprise. Il s'agit de la redéfinition des règles de représentativité, et de l'instauration démocratique de la règle de l'accord majoritaire. Il s'agit aussi du financement de l'activité syndicale.

Vers un forum national

Nous entendons aussi continuer d'in-



tervenir sur chaque dossier pour contribuer à faire prévaloir contre la pression patronale, contre la droite, mais aussi à gauche des choix politiques de progrès concernant ces questions cruciales pour les salarié-e-s qui sont l'immense majorité de notre peuple : l'emploi et la formation, l'avenir des retraites, la protection sociale, la santé au travail, l'égalité au travail, la place et le rôle des cadres.

Il s'agit, en appui sur les exigences de changement et les luttes, face aux projets régressifs de contribuer au débat dans la société, avec les salarié-e-s pour définir et faire avancer des alternatives de progrès. Les communistes sont disponibles pour apporter leur contribution à toute initiative allant dans ce sens comme celle que préparent Copernic et l'Appel des 50. Ils proposent et envisagent plusieurs initiatives : poursuite d'auditions (syndicats, organisations patronales, groupes parlementaires, etc.) ; atelier sur la démocratie sociale lors de l'Université d'été du PCF ; journées de travail ; rencontres ouvertes dans les entreprises, bassins d'emploi, localités permettant de confronter idées et propositions avec les salarié-e-s, les syndicats, les élu-e-s, les associations, les forces politiques dans la perspective d'un forum national début octobre. n

Une dimension européenne de l'enjeu

Il y a aussi une dimension européenne de l'enjeu : dans la construction européenne, « le social est à la remorque de l'économique... De plus, l'Union Européenne se construit sur la base de la contractualisation de la société. Elle ignore la spécificité du droit du travail en France qui, reconnaissant le lien de subordination entre le-la salarié-e et son employeur, essaye de compenser cette inégalité entre les contractants par des principes tels que la hiérarchie des garanties et le principe de faveur. Au niveau européen au contraire, c'est le droit civil qui l'emporte, y compris dans le domaine des relations du travail... ». Mais le modèle européen sur lequel se fonde le MEDEF est en crise :

- les accords réalisés sont peu nombreux et pas de nature à faire progresser les droits sociaux ; en outre le patronat veut empêcher de les rendre obligatoires
- d'autre part se développe une démarche tripartite institutions-patronat-syndicats. Elle vise à intégrer les syndicats aux choix de la BCE et des dirigeants de l'Union. Mais elle peut être source de contradictions nouvelles.